

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-sept mai, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 11 mai 2021.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

ABSENTS :

- FORTIN Céline donne pouvoir à GRIMAUULT David,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à LE MOIGNE Christine,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à BERNU Sylvain,
- RICHEUX Laëtitia donne pouvoir à BRIENS Pierrick.

SECRETARE DE SEANCE : GAUVRIT Thierry

Délibération n°2021-049

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 4

AFFAIRES FINANCIERES
REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCES PAR MADAME RICORDEL

Madame Stéphanie Ricordel a acheté au 8 rue Yves Rageot à Lamballe-Armor, terrain situé le long d'une voie d'accès au lotissement du Pont Grossard. Lors de la viabilisation des terrains, le raccordement au réseau téléphonique n'a pas été prévu. Le technicien Orange, qui s'est déplacé sur place, n'a pu que constater l'absence de raccordement au réseau général. Madame Ricordel a réglé la facture de déplacement du technicien qui s'élève à 194,65 € TTC. Les travaux de raccordement ayant désormais été effectués, il convient de rembourser le pétitionnaire des frais avancés.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- AUTORISE le remboursement de Madame Ricordel des frais avancés à hauteur de 194,65 €,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le **26 MAI 2021**

Affiché le **26 MAI 2021**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **26 MAI 2021**

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor



Handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Hercouet', with a horizontal line underneath.